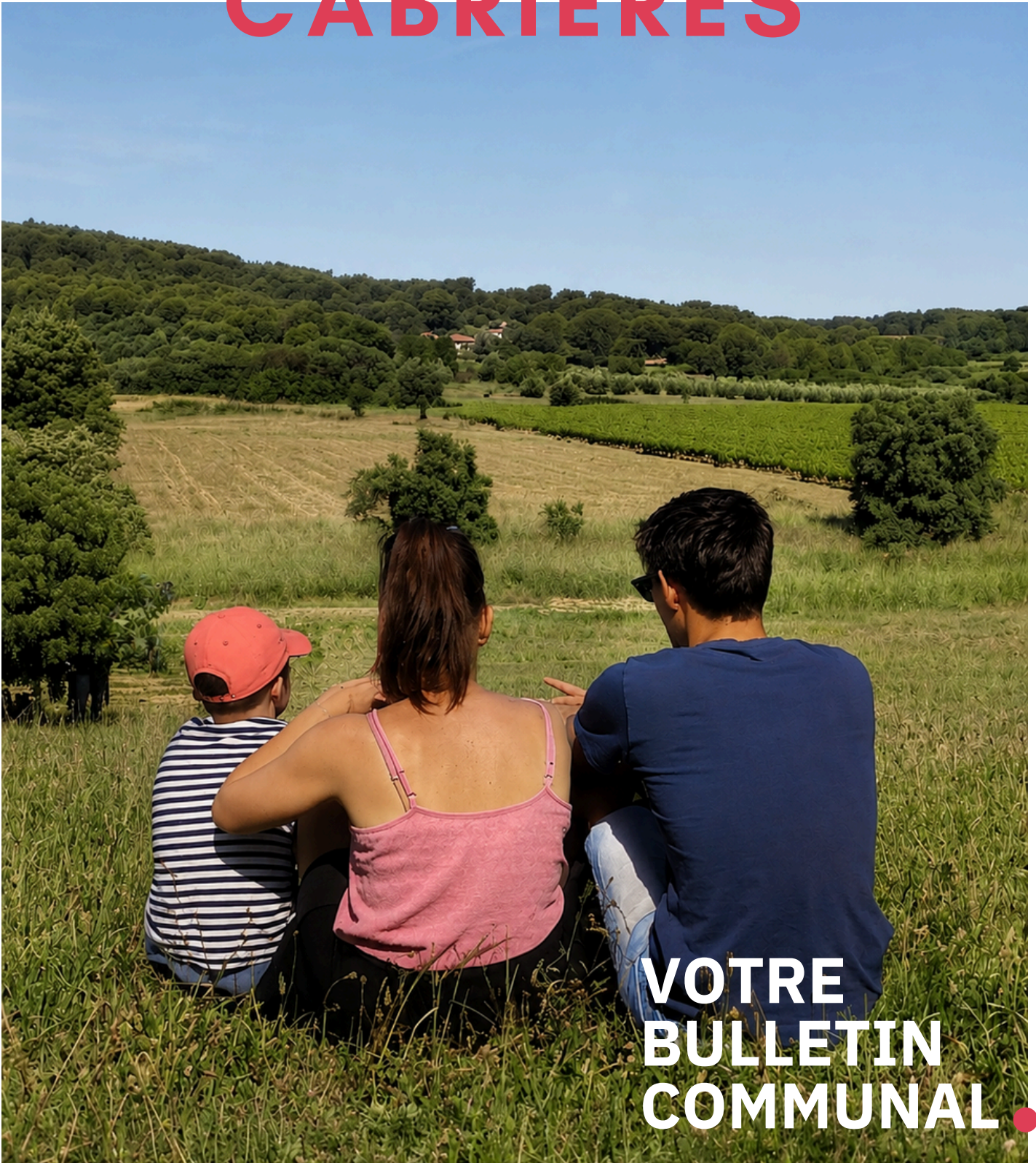


CABRIÈRES, VIVEZ L'INSTANT

AU CŒUR DE CABRIÈRES



VOTRE
BULLETIN
COMMUNAL

PRINTEMPS
2026.

N°120

AU CŒUR DE CABRIÈRES

SOMMAIRE

- L'instant Cabrières..... 1
- Édito du Maire..... 2
- Vie du village..... 5
- Ils font Cabrières.....9
- Vie municipale.....11
- Projets et travaux20
- Cadre de vie et environnement.....21
- École et jeunesse.....23
- Esprit sportif.....25
- Vive associative.....27
- À vivre à Cabrières.....29
- Économie locale.....32
- Informations pratiques.....33
- État civil34



Édito du Maire ●

Voici maintenant quelques mois que la nouvelle équipe municipale a été élue. C'est une période d'adaptation qui permet à chacun de trouver sa place et de prendre ses marques. Accompagnés avec beaucoup de bienveillance par les anciens, les nouveaux élus se familiarisent avec cet environnement particulier. Il est indispensable d'appréhender, comprendre et s'approprier le fonctionnement spécifique d'un conseil municipal.

Il se dégage de cette équipe un dynamisme et une volonté de s'investir au maximum pour notre village.

Les délégations et compétences de chacun seront mises à profit dans les divers domaines de la vie communale pour le bien-être de tous les Cabriérois.

Plusieurs projets sont encore et toujours à l'étude pour un début de réalisation à venir. La réflexion pour l'aménagement de la place de l'église se poursuit. Les dernières réunions de travail ont permis de préciser et d'affiner sa conception. Dès l'automne, la phase administrative permettra de solliciter les divers partenaires financeurs. Nous ne manquerons pas de vous présenter le projet définitif en réunion publique dès que possible.

Parallèlement à ce dossier, nous travaillons également au projet d'élargissement du croisement des deux départementales dans le cadre de la réhabilitation de la voirie entre la Croix de Mission et la rue du 14 Juillet.

Comme évoqué dans le programme électoral, bien d'autres projets font partie des dossiers en cours d'étude.

Je n'en citerai que quelques-uns, à savoir : l'enfouissement des réseaux secs au chemin de Mourtiesson, programmé à l'automne, le renforcement de la vidéoprotection par l'apport de plusieurs caméras supplémentaires, ainsi que le passage en LED du restant du parc d'éclairage public. Et bien d'autres projets qui vous seront présentés et proposés ultérieurement.

Pour mener à bien ces investissements importants, nous devons veiller à une gestion financière rigoureuse.

Le CFU (Compte Financier Unique), qui reflète le bilan financier de l'année écoulée, a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal du 21 mai dernier. Le résultat excédentaire confirme une gestion responsable et sérieuse des finances publiques communales.

Depuis l'élection du 15 mars dernier, plusieurs conseils municipaux ont eu lieu. Vous trouverez dans ce nouveau bulletin l'ensemble des délibérations.

Cela confirme, si besoin était, la dynamique de cette nouvelle équipe ainsi que son engagement fort et sincère pour notre village.

La présentation du bulletin Cabriérois subit aussi un toilettage ou plutôt une refonte complète. Nous espérons que cette nouvelle formule vous séduira et rencontrera autant de succès que l'ancienne.

J'en terminerai par un bref tour d'horizon des activités et manifestations passées et à venir cet été.

Comme à l'habitude, la traditionnelle fête des écoles, qui a rassemblé beaucoup de monde, a enchanté petits et grands. Félicitations aux enfants, mais aussi aux enseignants ainsi qu'au personnel municipal. Bonnes vacances à eux !

Tout au long de la période estivale, une programmation de manifestations diverses, propices à la rencontre et à l'échange, vous sera proposée. Bien sûr, la fête du 14 Juillet, mais aussi des marchés nocturnes, des soirées food trucks, ainsi que du cinéma en plein air. À noter sur vos agendas : la soirée proposée par Nîmes Métropole, « l'Agglo en lumière », le 17 juillet au Moulin à vent, qui promet d'être un magnifique spectacle.

Avec l'arrivée de la période estivale et les vacances qui vont avec, je vous souhaite de profiter de vos proches et de prendre le temps du repos.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

**Votre maire,
Gilles Gadille**

L'instant suspendu

Village de garrigue, de convivialité et de patrimoine



Cabrières

Vivez l'instant

Village de garrigue, de convivialité et de patrimoine

Cabrières, vivez l'instant : une nouvelle ambition pour notre village
Au fil des années, Cabrières a su préserver ce qui fait son identité : son cadre de vie, son patrimoine, ses paysages, sa convivialité et l'attachement de ses habitants à leur village.

Aujourd'hui, la commune souhaite aller plus loin en développant une démarche fédératrice autour d'une signature simple et porteuse de sens :
« Cabrières, vivez l'instant ».

Cette démarche vise à mieux valoriser notre village, à renforcer son attractivité et à mettre en lumière tout ce qui fait sa richesse : ses habitants, ses associations, ses commerces, ses producteurs, ses événements, son patrimoine naturel et historique.

Au-delà d'un slogan, cette signature constitue un véritable fil conducteur pour les années à venir. Elle invite chacun à profiter des moments de partage, des rencontres, des paysages et de la qualité de vie qui font le charme de Cabrières.

Concrètement, cette identité commune se déclinera progressivement dans la communication municipale, les événements, le bulletin d'information, les espaces publics, les parcours de découverte du village et différentes actions de valorisation du territoire.

L'objectif est également de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'une image positive et cohérente de Cabrières. Habitants, associations, commerçants, artisans, agriculteurs, entreprises et partenaires participent tous, à leur manière, à l'identité et au rayonnement de notre commune.

Cette démarche doit permettre de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants, de mieux faire connaître notre village auprès des visiteurs et de soutenir le dynamisme local.

Parce qu'un village n'est pas seulement un lieu où l'on habite, mais un lieu où l'on partage des souvenirs, des émotions et des expériences, nous souhaitons faire de « Cabrières, vivez l'instant » une invitation à regarder notre commune autrement et à en être collectivement les ambassadeurs.

Faisons vivre l'instant.

Vie du village.

Les mois passés ont une nouvelle fois démontré le dynamisme de notre village. Manifestations associatives, événements culturels, traditions locales, moments de mémoire, initiatives citoyennes ou rendez-vous festifs : Cabrières vit grâce à l'engagement de ses habitants, associations, bénévoles et partenaires.

Pour ne rien manquer des événements à venir, des informations municipales ou des alertes importantes, pensez à suivre la commune sur ses réseaux sociaux et à vous inscrire à la newsletter de la mairie directement depuis le site internet communal. Un moyen simple de rester informé tout au long de l'année et de vivre pleinement la vie du village.

22 mars 2026 – Loto de l'ES3M

Le traditionnel loto organisé par l'ES3M a réuni de nombreux participants au foyer socio-culturel.

Une soirée conviviale placée sous le signe du partage et de la bonne humeur, au profit de la vie du club et de ses jeunes licenciés.



11 avril 2026 – Théâtre : « Échecs aux rois »

Le foyer socio-culturel a accueilli l'avant-première de la pièce Échecs aux rois présentée par la troupe Placement Libre.

Une soirée culturelle appréciée du public, entre humour, émotion et échanges avec l'auteur présent pour l'occasion.



18 avril 2026 – Carnaval des enfants

Costumes colorés, sourires et bonne humeur étaient au rendez-vous pour le traditionnel Carnaval de Cabrières. Organisée par l'APE de l'école La Garrigue, cette journée s'est conclue par un spectacle de magie et de bulles qui a enchanté petits et grands.





18 avril 2026 – Marché des producteurs de l'EHPAD

Résidents, visiteurs, producteurs et artisans se sont retrouvés pour une belle journée de rencontres et de découvertes. Une initiative qui favorise les échanges intergénérationnels et met à l'honneur les savoir-faire locaux.



25 avril 2026 – Garrigue propre

Habitants, chasseurs et élus se sont mobilisés pour nettoyer les chemins et espaces naturels de la commune. Une action citoyenne qui témoigne de l'attachement collectif à la préservation de notre cadre de vie.



8 mai 2026 – Commémoration de la Victoire de 1945

La cérémonie du 8 mai a permis d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont combattu pour la liberté. Un moment de recueillement et de transmission auquel ont participé élus, habitants, familles et enfants du village.

23 mai 2026 – La Transhumance

Partie de Bezouze, la transhumance a rejoint le Moulin à vent de Cabrières après plusieurs kilomètres de marche.

Un rendez-vous devenu incontournable qui met à l'honneur les traditions pastorales et l'identité de notre territoire.



23 mai 2026 – Fête des ressources locales

Le site du Moulin à vent a accueilli une journée riche en découvertes autour de la nature, de l'artisanat et des savoir-faire locaux.

Ateliers, marché, animations et rencontres ont permis de partager un agréable moment en famille.

29 mai 2026 – Théâtre : « Lisa »

Dans le cadre des Vendredis de l'Agglo proposés par Nîmes Métropole, le spectacle Lisa a offert au public une soirée empreinte d'émotion et de réflexion.

L'événement a également permis de mettre en lumière l'action de l'association Rêves auprès des enfants gravement malades.



20 juin 2026 – Fête de la Musique

La place du village a vibré au rythme du groupe No Soucy pour célébrer l'arrivée de l'été.

Une belle soirée festive et conviviale organisée avec le concours de l'Amicale de la Perdrix Cabriéroise et des nombreux bénévoles mobilisés.



Retrouver tous les événements sur [Facebook](#), [Instagram](#) ou mairiecabrieres.fr

L'instant tradition

Village de garrigue, de convivialité et de patrimoine



Ils font Cabrières ●

Il est Breton, elle est Nîmoise. Ensemble, ils ont planté des poteaux dans la garrigue, élevé des chèvres et fabriqué un fromage qui a mis Cabrières sur la carte. Aujourd'hui, Yoland et Lydie Menier tournent une page, non sans émotion, et racontent cette aventure de onze ans avec une tendresse intacte.

C'est en 1995, bien avant de s'y installer, que Yoland et Lydie ont remarqué Cabrières pour la première fois. Le village avait déjà fait son œuvre, cette séduction silencieuse et immédiate qu'il exerce sur qui sait le voir. « Soit ça vous laisse indifférent, dit Yoland, soit vous êtes émerveillé par la physionomie du village, par l'église, par la forme de tout ça. C'est un magnifique village, tout simplement. »

Yoland, lui, est descendu de Bretagne en juillet 1993. Fils de paysans bretons, il avait grandi dans un hameau entouré de terres et d'animaux, avec cette envie tenace de devenir agriculteur, une envie qu'on avait découragée à l'école en lui répétant que c'était trop dur, qu'il fallait des terres. Il avait rangé le rêve, sans jamais vraiment y renoncer. Ce sont des vacances en famille en Ardèche qui ont tout relancé. Chaque été avec leurs trois enfants, Yoland et Lydie allaient visiter des chèvreries. « Et un jour, on s'est dit : pourquoi pas nous ? »

De l'idée au fromage

L'idée, au départ, tenait en quelques mots. Mais la concrétiser a demandé des années d'efforts. Ils ont frappé à plusieurs portes de communes, Poulx, Marguerittes, Saint-Gervasy, avant que Gilles Gadille, le maire de Cabrières, ne leur tende la main. « Il a cru en notre projet, dit Yoland avec une gratitude sincère. Il nous a montré des terres où on pouvait s'implanter. Je lui en suis infiniment reconnaissant. »

Yoland avait alors 47 ans. Il ne savait pas encore vraiment faire du fromage. Lydie s'est formée en fromagerie à Carmejane, Yoland a suivi des stages à la chambre d'agriculture pour la gestion sanitaire du troupeau. Mais la vraie formation, ils en conviennent tous les deux, c'est le terrain qui l'a donnée. « La véritable école, c'est quand tu es dedans. » En 2015, les premiers poteaux sont plantés. En 2016, les premiers fromages sortent de la fromagerie. La Chèvrerie des Garrigues est née.



Douze heures par jour, sept jours sur sept

Une journée type ? Lever à 5 heures, départ pour la chèvrerie à 6 heures, traite, soins, nourrissage des bêtes. Lydie prend le relais pour préparer les fromages à livrer le matin, puis revient l'après-midi pour le retournement, le salage, le nettoyage. Pendant ce temps, Yoland part en pâture dans la garrigue, six heures de marche avec le troupeau, par tous les temps. Retour à la tombée de la nuit. « Ça faisait entre 12 et 13 heures par jour. Tous les jours. Soit deux semaines à 35 heures... en une semaine. »

Les chèvres, elles, n'attendaient pas. Quand elles décidaient de s'enfoncer dans les bartasses, dans ces fourrés épais de chênes, d'arbousiers et de buissons, il n'y avait qu'à suivre. « Des fois, j'étais à quatre pattes, je ne pouvais pas passer debout. » Yoland dit ça avec un sourire. Chapeau, bâton, besace, et parfois un parapluie pour les orages, il a essuyé des éclairs dans la garrigue, prévenu des départs d'incendie, passé des nuits à 22 heures avant de repartir à 6 heures du matin. Ce rythme, ils l'ont tenu onze ans, sans vacances, sans RTT, sans jours fériés.

Un fromage, des amitiés, une fierté

La Chèvrerie des Garrigues a fini par s'imposer. Leurs fromages ont été médaillés d'or en concours et primés au prix d'excellence. Le chef Michel Kaiser, du restaurant Alexandre à Garons, les a mis à sa carte. Mais la fierté que Yoland cite en premier, ce n'est pas la médaille : « C'est les clients qui sont devenus des amis. Ça, c'est la plus belle des récompenses. »

Parmi les créations de la chèvrerie, une invention bien à Lydie s'est imposée comme une signature : les plateaux fleuris, ces compositions de fromages agrémentées de fleurs cueillies le matin même. Une idée originale, devenue l'un des emblèmes de l'exploitation, présente dans les brunchs, les mariages, les baptêmes du secteur.

Et puis il y avait Cabrières elle-même, ce nom qui vient du latin capra, la chèvre, et qui semblait comme une invitation. « Quand on a monté le projet, on s'est dit : on va réintégrer la chèvre à Cabrières. On avait pleinement conscience de s'inscrire dans quelque chose de plus grand que nous. »

Un berger poète

Ce que peu de gens savent, c'est que pendant toutes ces années dans la garrigue, Yoland écrivait. Un cahier dans la besace, un stylo, et les heures de pâture qui laissent le temps à l'imagination. Résultat : un premier livre publié aux Éditions Nombre 7, Marmotte, la petite provençale, qui a reçu un accueil chaleureux. Le deuxième tome, Petit Loup, est en cours d'écriture. Il prépare une tétralogie dont le troisième volume sera entièrement consacré aux animaux, et notamment aux chèvres, et le quatrième aux humains.

« On reste dans la tradition des bergers poètes, dit-il. La nature, c'est très inspirant. » Il cite Baudelaire, Verlaine, Lamartine, Hugo, ces grands romantiques du XIXe qu'il aime profondément. Yoland est aussi timide qu'il est lumineux : lire à voix haute à la bibliothèque a été pour lui, de son propre aveu, « une épreuve ». Mais il y est allé. Lydie, avec sa malice affectueuse, complète : « Il est timide... mais sa femme est toujours là pour l'encourager. »

Pour l'avenir, Yoland attend de voir. L'écriture, bien sûr. Une histoire sur le moulin à vent de Cabrières aussi germe dans sa tête : le vieux moulin et un élément de plus récent qui dialoguent, le vent qui arrive comme juge entre l'ancien et le nouveau, les pales qui tournent. Un songe. Lydie, de son côté, a ouvert un espace de restauration rapide au CHU Serre Cavalier de Nîmes, chaleureux, qui tourne déjà bien.

Cabrières, eux deux ne la quitteront pas. Ils le disent simplement, sans emphase. C'est leur village. Celui qu'ils ont choisi, celui qu'ils ont fait briller à leur manière, avec du lait de chèvre, des fleurs de garrigue et beaucoup de courage.

Retrouvez les livres de Yoland Menier en librairie ou en contactant directement la famille. La Chèvrerie des Garrigues continue son aventure, reprise par une nouvelle équipe, dans la même garrigue et dans le même esprit.

Découvrez la version long format de ce portrait ainsi que de nombreux autres.



Vie municipale ●

Décider, aménager, investir, entretenir, préparer l'avenir : derrière chaque projet communal se trouvent des choix et des actions qui participent au développement de notre village.

Cette rubrique vous propose de découvrir les principales décisions du conseil municipal et de suivre les dossiers qui font vivre Cabrières au quotidien.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

2026-001 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe) AU 15/02/2026

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public. A cet égard, compte tenu de la radiation des cadres suite à une rupture conventionnelle de l'agent qui occupait des fonctions d'ATSEM, il convient de supprimer l'emploi correspondant. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe au 15/02/2026.

Adopté à l'unanimité

2026-002 : SERVICE SCOLAIRE – ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire rappelle que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Le Maire propose, pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, d'instaurer pour le service scolaire et périscolaire un cycle de travail annualisé.

Adopté à l'unanimité

2026-003 : LA POSTE – CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de

contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes. Il propose de conclure avec La Poste la nouvelle convention ayant pour objet le maintien de l'Agence Postale Communale qui répondrait aux caractéristiques suivantes : ouverture à raison de 14 heures 30 par semaine, Vente de produits et de services complémentaires, indemnité mensuelle de 1 200€ réévaluée annuellement, convention d'une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

2026-004 : CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI ALTHIGA

Abroge et remplace la délibération 2025-03-13

Monsieur le Maire explique qu'une délibération n°2025-03-13 du 26 mars 2025 avait été prise car Mr et Mme NICOLAS Bruno souhaitent effectuer un découpage de leur terrain en deux parcelles. Pour accéder à la parcelle D n°1464A, ils ont besoin de passer par la parcelle communale D n°1752. Il avait donc été proposé au Conseil Municipal de céder 36 m2 de la parcelle D n°1752 appartenant à la commune aux consorts NICOLAS afin de désenclaver leur parcelle D n°1464A. Or, Mr et Mme Nicolas ont précisé ensuite au notaire en charge du dossier que l'acquisition doit se faire au nom de la SCI Althiga dont Mr et Mme Nicolas sont les gérants. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'abroger et de remplacer la délibération sus-mentionnée afin de modifier le nom de l'acquéreur de la parcelle.

Adopté à l'unanimité

2026-005 : AUTORISATION DE DEFENDRE DANS LA REQUETE POUR ANNULLATION DE DECISION DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC03005025N0006 A Mr Eric NICOLAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Mr Eric NICOLAS demande l'annulation de la décision de refus de permis de construire PC 03005725N0006 en date du 16 octobre 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Nîmes, de désigner le cabinet d'avocats SELARL Territoires Avocats, avocats au Barreau de MONTPELLIER, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Adopté à l'unanimité. Abstention : 1 (JP Charrois)

2026-006 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE NIMES METROPOLE

Le Conseil de développement de Nîmes Métropole est une instance de démocratie participative contributive, qui éclaire la décision publique sans s'y substituer. Il rassemble des citoyens et des acteurs du territoire afin de contribuer, par leurs travaux, à la réflexion sur les enjeux actuels et futurs du développement métropolitain. Au cours de l'année 2025, le Conseil de développement a conduit plusieurs travaux au sein de commissions thématiques qui ont donné lieu à la rédaction de rapports thématiques ainsi qu'à un rapport d'activité annuel, présenté en Conseil communautaire de Nîmes Métropole. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2025 du Conseil de Développement de Nîmes Métropole.

Adopté à l'unanimité

2026-007 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU GARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des lieutenants de louveterie du Gard a sollicité une subvention exceptionnelle pour ses interventions sur la commune. Pour information, l'association aide financièrement les lieutenants de louveterie qui sont bénévoles. Ces derniers interviennent sur des secteurs ciblés avec des dégâts sur les cultures, en particulier lorsque les chasseurs locaux ne parviennent pas à réguler les populations de sangliers. L'action de la louveterie protège les exploitations agricoles, limite les dégâts à la charge des chasseurs, ce qui peut maintenir des relations plus apaisées entre chasseurs et agriculteurs. Le Conseil Municipal accorde une

subvention exceptionnelle de 300 euros en faveur de l'association.

Mr Patrice Dayon ne prend pas part à la délibération.

Adopté à l'unanimité

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

2026-008 : ELECTION DU MAIRE

Monsieur Daniel FAISSE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside cette séance en vue de l'élection du maire. Mr Gilles GADILLE obtient 19 voix et est élu maire de la commune.

2026-009 : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide la création de quatre postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité

2026-010 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante : Philippe AUNAVE, Odile REVEILLON, Patrick MEGER, Isabelle LAFORGUE. Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- *Mr Philippe AUNAVE : 1er adjoint au maire
- *Mme Odile REVEILLON : 2ème adjoint
- *Mr Patrick MEGER : 3ème adjoint
- *Mme Isabelle LAFORGUE : 4ème adjoint

2026-011 : CHARTE DE L'ELU LOCAL

Lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu mentionnée à l'article L 1111-12.

2026-012 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS DELEGUES ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Considérant que M. le maire a demandé expressément à l'assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal, le Conseil Municipal décide que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est fixé aux taux suivants :

- *Maire : 54% de l'indice brut terminal de la fonction publique

*1er, 2ème, 3ème, 4ème adjoint : 15.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 *1er, 2ème, 3ème, 4ème conseiller délégué : 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté à l'unanimité

2026-013 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire certaines délégations prévues par le code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

2026-014 : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Adopté à l'unanimité

2026-015 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Après avoir procédé aux opérations de vote, sont élus au premier tour : AZEMARD Annick, REVEILLON Odile, CHARROIS Jean-Paul, FAISSE Daniel, DROMA Vanessa pour siéger au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S. de la Commune de Cabrières.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

2026-016 : BUDGET PRIMITIF 2026 ET VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCAL

Délibération retirée

2026-017 : SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal accorde et vote une subvention de fonctionnement de 3 000,00 euros au CCAS de Cabrières pour son bon fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

2026-018 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux associations suivantes : Association des Parents d'élèves : 200 €, Gymnastique Volontaire : 200 €, Jeux de société de Cabrières : 200 €, L'Entente des 3 moulins : 1 000 €, Les Pensées sauvages nature et culture : 200 €, Société de Chasse « La Perdrix Cabriéroise » : 400 € (incluant une compensation pour la concession d'un terrain), Association « La Cigale cabriéroise » : 200 €, Association Les anciens combattants : 500 € (incluant le paiement des gerbes lors des commémorations).

Adopté à l'unanimité

2026-019 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association « Les Parents d'élèves (APE) » de Cabrières demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation du carnaval du 18 avril 2026, incluant un spectacle de cirque pour les enfants. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 420,00 € à l'Association « Les Parents d'élèves » pour le financement du carnaval.

Adopté à l'unanimité

2026-020 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il est décidé d'adopter les dispositions contenues dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

2026-021 : FORMATION DES ELUS LOCAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus, égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction, sous réserve des conditions d'agrément des organismes, de demande préalable de remboursement et de fourniture de justificatifs.

Adopté à l'unanimité

2026-022 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTS SYNDICATS, E.P.C.I. ET ASSOCIATIONS

Il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des différents Syndicats, E.P.C.I. et Associations auxquels la commune adhère.

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les structures suivantes :

- Syndicat Mixte d'Aménagement, de Protection et de Mise en Valeur du Massif et des Gorges du Gardon (SMGG) :
 - 2 titulaires : Ghislaine GILLET, Ludovic VERDIER
 - 2 suppléants : François PORTAL, Hervé CASTAN
- Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Électricité du Gard :
 - 2 titulaires : Patrick MEGER, Philippe AUNAVE
 - 2 suppléants : Hervé CASTAN, Jérôme SAADI
- SIVU du Moulin à Vent :
 - 2 titulaires : Odile REVEILLON, Gilles GADILLE
 - 2 suppléants : Vanessa DROMA, Valérie AYNARD
- SIVU de DFCI du Massif du Gardon :
 - 2 titulaires : Philippe AUNAVE, Valérie AYNARD
 - 2 suppléants : Hervé CASTAN, Nicolas RICHARD
- EPA - Centre Escal :
 - 1 titulaire : Isabelle LAFORGUE
 - 1 suppléant : Odile REVEILLON
- Syndicat Gendarmerie Intercommunale :
 - 1 titulaire : Patrick MEGER
 - 1 suppléant : Daniel FAÏSSE
- CAUE :
 - 1 titulaire : Gilles GADILLE
- Délégué au CNAS :
 - 1 titulaire : Isabelle LAFORGUE
- Correspondant Défense :
 - 1 titulaire : Patrick MEGER

Adopté à l'unanimité

2026-023 : ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

La désignation des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres est effectuée pour la durée du mandat. La commission est composée du maire, président, et de 3 membres du Conseil Municipal. Après élection, les candidats titulaires sont : M. AUNAVE Philippe, Mme BOUNNONG Jennifer, M. MEGER Patrick et les suppléants : M. CHARROIS Jean-Paul, Mme REVEILLON Odile, Mme AYNARD Valérie.

Adopté à l'unanimité

2026-024 : INSTITUTION D'UNE COMMISSION MAPA

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervenant que pour les marchés passés en procédures formalisées dont le montant dépasse les seuils européens, une « commission MAPA » est proposée pour assister le maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour les marchés publics passés en procédure adaptée à partir de 20 000 €. La composition de cette commission sera identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

2026-025 : DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que le code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Une liste de 24 noms doit être proposée au directeur des services fiscaux afin qu'il puisse effectuer la désignation des commissaires dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité

2026-026 : CHEVRERIE - PROMESSE DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PRET DU FONCIER COMMUNAL ET D'UN CONTRAT DE PATURAGE DES CAPRINS EN FORET COMMUNALE - Abroge et remplace la délibération n°2025-06-36 du 19 juin 2025

Mme Lydie Ménier, éleveuse de caprins sur la commune depuis 2015, souhaite cesser son activité et transmettre son exploitation à MM. Benjamin Vernier et Allan Belabbes. L'exploitation comprend un troupeau de chèvres, une chèvrerie (propriété de l'éleveuse) et des sites de pâturage sur des terrains communaux (30 hectares de garrigues et un bail emphytéotique sur 1 ha 17 a 16 ca). Pour faciliter la reprise, une promesse de convention pluriannuelle de pâturage (29 ha 62 a 23 ca) et de bail emphytéotique sur le terrain abritant la chèvrerie est proposée. Le bail emphytéotique (parcelle n°1 555) assurera la jouissance de la chèvrerie, sous condition que l'activité d'élevage reste indissociable de ce bail. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces promesses de convention et de bail.

Adopté à l'unanimité

2026-027 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DU NIMES METROPOLE JAZZ FESTIVAL 2026

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire certaines délégations prévues par le code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

2026-028 : CAF – RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard doit être renouvelée pour la prestation de service *Accueil de loisirs périscolaire (Alsh)* dans le cadre des activités périscolaires. La prestation est calculée en fonction du nombre d'heures réalisées pour les familles, réparties par plage d'accueil (matin, soir, pause méridienne), avec un bonus « territoire Ctg ». Période de validité de la convention : du 01/01/2026 au 31/12/2030. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer, ainsi que son addendum relatif aux modalités de calcul de la subvention.

Adopté à l'unanimité

2026-029 : ADOPTION D'UNE MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA COMPETENCE ORGANISATRICE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ENERGIE COMME COMPETENCE DU BLOC COMMUNAL

Le gouvernement envisage, dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation, un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux. La distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal, exercée par des syndicats intercommunaux spécialisés pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité. Le Territoire d'Énergie GARD SMEG exerce cette mission depuis plus de 30 ans et investit annuellement des millions d'euros pour la sécurisation et le renforcement des réseaux. Un transfert de compétence aux départements pourrait entraîner une diminution des investissements dans les réseaux ruraux ou une hausse des coûts pour les usagers. Le Conseil municipal décide d'adopter une motion pour

défendre le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie au sein du bloc communal et vote en faveur de ce projet de motion.

Adopté à l'unanimité

2026-030 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE "MULTI-PRODUITS"

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tarif de la location du foyer socioculturel, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de location du foyer socio culturel de 800 € à 850 € à partir du 1er octobre 2026. Les autres tarifs restent inchangés.

Adopté à l'unanimité

2026-031 : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'AFFAIRE MINISTERE PUBLIC CONTRE Mr DOMINIQUE TOFANELLI

Le Conseil Municipal autorise le maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans le cadre des poursuites engagées contre M. TOFANELLI, suite à l'implantation d'un mobile home sur une parcelle agricole, et désigne le cabinet d'avocats Territoires Avocats pour assurer sa défense.

Adopté à l'unanimité

2026-032 : ACQUISITION DE LA PARCELLE C41

La parcelle cadastrée C 41, d'une superficie de 820 m², située en zone naturelle au lieu-dit Les Planels, est proposée à la vente. L'acquisition par la commune est privilégiée pour éviter des aménagements préjudiciables à la zone naturelle. Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle C 41 pour un montant de 500 €, en supportant les frais liés à l'acte.

Adopté à l'unanimité

COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 21/03/2026

DM 2026-01 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LE FAUCHAGE DES BORDURES DES CHEMINS COMMUNAUX 2026 - 2028

Considérant la consultation de trois entreprises et la sélection des offres au vu de l'analyse, la proposition de DBE constitue l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse. Le marché est attribué à l'entreprise DBE, sise 84 chemin de la pegue à

Saint Bauzely pour un prix de 3 982,02 € HT, soit 4 778,42 € TTC. Le marché est conclu pour 3 ans.

DM 2026-02 - ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE D'AVANCES « MENUES DEPENSES »

Il est décidé de créer une régie pour régler des dépenses à l'aide d'une carte bleue. En effet, la commune utilise parfois des sites marchands sur internet qui nécessitent des paiements par carte bleue, cette régie servira uniquement à payer ces dépenses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

2026-033 : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE

Scrutin de liste : 5 titulaires et 3 suppléants (en fonction du nombre d'habitants et donc du nombre de conseillers) avec parité obligatoire

Titulaires :

Gilles GADILLE, Odile REVEILLON, Philippe AUNAVE, Isabelle LAFORGUE, Patrick MEGER

Suppléants :

Annick AZEMARD, Jean-Paul CHARROIS, Ghislaine GILLET

2026-034 : RETRAIT DELIBERATION PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ET LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2026

Suite aux observations du contrôle de légalité, la délibération n°2026-016 du 15 avril 2026 est retirée afin de reprendre deux délibérations distinctes, une pour l'adoption du budget et l'autre pour l'adoption des taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité

2026-035 : BUDGET PRIMITIF 2026

Adoption de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2026, équilibrée à 1 336 515,0 €.

Adoption de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2026, équilibrée à 346 895,0 €.

Adopté à l'unanimité

2026-036 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Municipal décide de reconduire et de voter les taux d'imposition comme suit pour 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,67 %.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

58,16 %.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11,11 %.

Estimation du montant total de la fiscalité directe locale à 723 816 €.

Adopté à l'unanimité

2026-037 : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'APPEL INTERJETE PAR Mr NICOLAS Eric

Rapporteur : Jennifer BOUNNONG

Le Conseil Municipal autorise le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans le cadre de l'appel interjeté par Mr NICOLAS Eric, à l'encontre du jugement du Tribunal Correctionnel de Nîmes en date du 3 juin 2025 et désigne le cabinet SELARL Territoires Avocats pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

Adopté à l'unanimité (1 abstention : Mr Charrois)

2026-038 : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'APPEL INTERJETE PAR Mme VERBEQUE ET MRS COOREN

Rapporteur : Jennifer BOUNNONG

Le Conseil Municipal autorise le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans le cadre de l'appel interjeté par Mme VERBEQUE ET Mrs COOREN, à l'encontre du jugement du Tribunal Judiciaire de Nîmes en date du 2 février 2026, et désigne le cabinet SELARL Territoires Avocats pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

Adopté à l'unanimité (1 abstention : Mme Aynard)

2026-039 : SACPA – RENOUELEMENT CONTRAT PRESTATIONS DE SERVICES

Le contrat actuel de gestion de la fourrière animale avec la SACPA doit être renouvelé à compter du 01/07/2026. Les prestations couvrent notamment la capture et prise en charge des animaux divagants, y compris carnivores domestiques dans le cadre de réquisitions administratives, les interventions pour animaux dangereux, blessés et décédés, la gestion du Centre Animalier (fourrière). Le contrat est conclu pour un an, renouvelable trois fois pour un coût de 1,12 € HT/habitant/an.

Adopté à l'unanimité

2026-040 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANFERTS DE CHARGES CREEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES

METROPOLE ET LA COMMUNE DE CABRIERES

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge (CLETC) est chargée d'évaluer les transferts de charges entre Nîmes Métropole et ses communes membres. Cette commission, créée par l'organe délibérant de l'EPCI, est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres, chaque commune disposant d'au moins un représentant. Le Conseil Municipal désigne Mr Gilles GADILLE en qualité de délégué titulaire, Mr Philippe AUNAVE en qualité de délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

2026-041 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC Mr Damien NOBLET - AVENANT N°1

A la demande de Mr Noblet, propriétaire du food-truck Le Damant, le Conseil Municipal approuve la modification de la convention par avenant, ajustant la fréquence d'occupation à deux fois par mois et la redevance à 39 € par trimestre.

Adopté à l'unanimité

COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 15/04/2026

DM 2026-03 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL A FERME AVEC LE GAEC AGNEAU DU GARDON

Vu la demande d'exploitation d'une parcelle communale par le GAEC AGNEAU DU GARDON représenté par Mr ANGEVIN, il est décidé de conclure un bail à ferme pour l'exploitation de la parcelle communale cadastrée A 540 à Mandre d'une superficie de 3240 m², pour une durée de 9 ans, un prix de 50 € par an, du 01/06/2026 au 31/05/2032.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

2026-042 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à la loi de finances pour 2024, avec une généralisation prévue pour les comptes de l'exercice 2026.

Résultats financiers présentés dans le CFU 2025

Fonctionnement :

- Opérations de l'exercice : 1 084 869,98 € (dépendances) / 2 201 076,37 € (recettes).
- Résultat de clôture: excédent de 1 116 206,39 €

Investissement :

- Opérations de l'exercice : 264 120,83 € (dépendances) / 666 554,40 € (recettes).
- Restes à réaliser : -97 104,35 € (dépendances).

Adopté à l'unanimité

026-043 : AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2025

Le Conseil Municipal a examiné le compte financier unique de l'exercice 2025, qui fait état d'un excédent d'exploitation de 1 116 206,39 €. Il a statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit : 362 000,00 € affectés à l'investissement (compte 1068), 754 206,39 € reportés à l'excédent (compte 002).

Adopté à l'unanimité

2026-044 : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Conseil Municipal constate l'existence de logements vacants sur la commune et juge opportun d'encourager leur location ou vente plutôt que leur vacance. Par conséquent, le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Adopté à l'unanimité

026-045 : ACQUISITION DE LA PARCELLE E 741 APPARTENANT A MME CADE ET MR CADE

La commune décide l'acquisition de la parcelle E741 (141 m²) appartenant à la famille CADE, dans le cadre du projet d'élargissement du croisement RD3/RD 427. Le prix d'acquisition est fixé à 150 €/m², soit un montant total de 21 150 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

2026-046 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AGATE

La commune, en tant qu'actionnaire de la SPL Agate, doit être représentée au sein de l'Assemblée spéciale, qui regroupe les actionnaires minoritaires et participe à leur représentation collective au Conseil d'Administration. Après délibération, il est désigné Mr Gilles GADILLE pour représenter la commune.

Adopté à l'unanimité

2026-047 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal approuve la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial pour un passage de 26h30 à 30h15, après avis favorable du Comité Technique.

Adopté à l'unanimité

2026-048 : MODIFICATION TARIFS REGIE PERISCOLAIRE/PORTAGE ADULTE AU 01/09/2026

Rapporteur : Odile REVEILLON

L'association Les Francas ne fournira plus de goûters aux enfants inscrits à l'accueil du soir ou à l'étude surveillée à compter du 1er septembre 2026. Les familles devront désormais fournir elles-mêmes le goûter pour leurs enfants. En conséquence, le coût de l'accueil du soir sera légèrement réduit de 10 cts. Nouveaux tarifs applicables à partir du 1er septembre 2026 :

Prestations	Tarif unique	Tarif quotient < 800	Tarif quotient ≥ 800
Repas adulte emporté	5.90 €		
Repas adulte livré	6.70 €		
Garderie matin		0.85 €	0.90 €
Garderie soir		0.95 €	1.00 €
Etudes surveillées	1.30 €		
Accueil Pause méridienne (total)		4.80 €	4.90 €
Repas enfant scolarisé		4.00 €	4.00 €
Accueil repas enfant scolarisé		0.80 €	0.90 €
Garderie midi pour les enfants allergiques	12 € par mois		
Pénalité pour non-inscription à la cantine et accueil matin et soir	10 €/fois		
Dépassement horaire garderie, à savoir 18h30	10 € par heure		
Toute heure entamée est due.			

Adopté à l'unanimité

2026-049 : LES FRANCAS – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU 01/09/2026 AU 02/07/2027

Rapporteur : Odile REVEILLON

La commune organise les accueils périscolaires et assure la facturation aux familles, la perception des participations et des prestations de la CAF. L'association "Les Francas du Gard" est chargée de l'organisation pédagogique du centre de loisirs périscolaire, du suivi du personnel et des achats liés à l'activité. La contribution financière de la commune est estimée à 47 566 €, avec un coût net après déduction des prestations CAF évalué à 17 000 €.

Adopté à l'unanimité

2026-050 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NIMES METROPOLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LES VENDREDIS DE L'AGGLO ET LES PESTACLES DE L'AGGLO

Rapporteur : Véronique JULLIAN

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole propose une programmation culturelle gratuite pour ses habitants, incluant : des spectacles tout public : « Les vendredis de l'agglo » (théâtre, danse, musique) et des spectacles pour le jeune public : « Les Pestacles de l'agglo ». Nîmes Métropole prend en charge l'intégralité du coût des spectacles. La prise en charge intégrale des coûts par Nîmes Métropole. L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité

2026-051 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AGGLO EN LUMIERE - LA VOIX DE L'EAU"

L'événement Agglo en Lumière – La voix de l'eau", organisé par Nîmes Métropole, se déroulera du 10 juillet au 14 août 2026 sous forme d'une programmation culturelle itinérante sur le territoire de l'agglomération. La commune accueillera cet événement le 17 juillet 2026, de 20h à minuit, au Moulin à vent. - Une convention d'objectifs doit être signée entre Nîmes Métropole et la commune pour encadrer cette collaboration.

Adopté à l'unanimité

2026-052 : LUTTE CONTRE LA CABANISATION - CHARTE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RACCORDEMENTS PROVISOIRE AU RESEAU ELECTRIQUE

Rapporteur : Jennifer BOUNNONG

La charte de traitement des demandes de raccordement provisoire au réseau d'électricité, signée par la Préfecture, Enedis et la commune, vise à lutter contre la cabanisation dans le Gard.

Cette charte permettra à la commune d'être informée des demandes de raccordement provisoire, lui offrant la possibilité de s'y opposer si elles concernent : un terrain en zone non constructible, un mazet ou toute construction non autorisée.

Adopté à l'unanimité

2026-053 : CHEVRERIE - SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE PRET DU FONCIER COMMUNAL

Mme Ménier a transmis son exploitation à la GAEC Chèvrerie des Garrigues représentée par Mr Benjamin VERNIER et Mr Allan BELABBES dont le projet consiste en une reprise de l'exploitation complète, à savoir le troupeau de chèvres, la chèvrerie, les sites de pâturage. La signature d'un bail emphytéotique sur ce terrain communal assurera la jouissance et l'exploitation de la chèvrerie, bâtiment qui restera la propriété de l'éleveur. L'activité d'élevage ne pourra pas être dissociée de la jouissance de ce bail emphytéotique. Le bail emphytéotique concernant le terrain construit D n°1555 est signé pour une durée de trente ans pour une redevance annuelle de 150 € actualisée annuellement.

Adopté à l'unanimité

2026-054 : CHEVRERIE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PATURAGE DES CAPRINS EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur une convention pluriannuelle de pâturage qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des parcelles communales. Elle autorise à l'éleveur, le pâturage de son troupeau sur les parcelles conventionnées moyennant une redevance annuelle de 324 €.

Adopté à l'unanimité

2026-055 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR L'ORGANISATION DE SEMAINES DE VACANCES ALSH CLUB ADOS PAR LE "CENTRE SOCIAL ESCAL"

Rapporteur : Annick AZEMARD

Le Centre Social ESCAL organise des semaines de vacances ALSH Club Ados pour les adolescents. Il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec le Centre Social ESCAL pour permettre aux familles de la commune d'inscrire leurs jeunes à ces séjours et de bénéficier de la tarification réservée aux Marguerittois. La commune de Cabrières versera une participation compensatoire de 19,75 € par jour (soit 98,75 € par semaine complète).

Adopté à l'unanimité

19,75 € par jour (soit 98,75 € par semaine complète).

Adopté à l'unanimité

2026-056 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association « Les Parents d'élèves (APE) » de Cabrières demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête de l'école le 26 juin 2026, afin de proposer des animations pour les enfants. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500 € à l'Association «Les Parents d'élèves» pour le financement de la fête de l'école.

Adopté à l'unanimité

2026-057 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LA COMMUNE

Il est proposé aux conseillers municipaux de passer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour permettre aux adjoints habilités de constater les infractions par procès-verbal électronique, avec fourniture d'une application par l'ANTAI et gestion des avis de contravention et documents associés. L'ANTAI prend à sa charge tous les frais liés à la verbalisation électronique.

Adopté à l'unanimité

2026-058 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES PENSEES SAUVAGES »

L'Association « Les Pensées sauvages » de Cabrières demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête des Ressources locales du 23 mai 2026. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 800 €.

Adopté à l'unanimité

Projets et travaux.

L'Îlot du Moulin poursuit sa construction

Le projet de l'Îlot du Moulin franchit une nouvelle étape. Les travaux avancent conformément au calendrier prévisionnel et la pose du plancher devrait intervenir prochainement.

À terme, cette réalisation permettra la création de 16 logements qui viendront enrichir l'offre d'habitat de la commune et répondre aux besoins des habitants.

Le projet prévoit également l'aménagement de 40 places de stationnement, dont 8 seront dédiées aux résidents de l'Îlot des Catalans.

Cette opération structurante participe au développement harmonieux du village tout en améliorant les conditions de stationnement du secteur.

La livraison de l'ensemble est prévue pour l'automne 2027.



Réhabilitation de l'église : un projet au cœur du village

La commune poursuit sa réflexion autour d'un projet de valorisation du secteur de l'église, véritable cœur historique de Cabrières.

La commune poursuit sa réflexion autour d'un projet de valorisation du secteur de l'église, véritable cœur historique de Cabrières.

Ce projet comprend notamment le ravalement des façades de l'édifice ainsi que la création d'un nouvel espace public à l'arrière de l'église. Les bâtiments aujourd'hui en état de déperissement seront démolis afin de laisser place à une placette végétalisée, pensée comme un îlot de fraîcheur offrant davantage de confort aux habitants et aux visiteurs.

Cette réhabilitation s'accompagnera également d'une réflexion globale sur les circulations et le stationnement dans ce secteur du village. Un nouveau plan de circulation est actuellement à l'étude afin d'améliorer les déplacements tout en valorisant le patrimoine communal.

La conception et les études d'aménagement ont été confiées à l'agence Amévia Ingénierie, qui accompagne la commune dans la définition de ce projet structurant pour les années à venir.



Cadre de vie et environnement

Le 8 juin dernier, Cabrières a accueilli une conférence organisée par le Syndicat mixte des gorges du Gardon dans le cadre du programme européen LIFE Biospher'Adapt.

Cette rencontre a permis de présenter le « cahier climatique » de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon, un document qui analyse l'évolution du climat sur notre territoire et ses conséquences à l'horizon 2050 et 2100.

Face aux enjeux liés aux fortes chaleurs, aux sécheresses ou encore au risque incendie, les échanges ont également mis en avant des solutions concrètes pour adapter nos communes et améliorer le cadre de vie des habitants.

Accès aux massifs forestiers : restons vigilants

Chaque été, notre territoire est particulièrement exposé au risque incendie. Entre la mi-juin et la mi-septembre, l'accès à certains massifs forestiers peut être réglementé ou interdit selon les conditions météorologiques : températures élevées, sécheresse, vent ou faible humidité de l'air.

Afin de protéger les personnes, les biens et notre patrimoine naturel, les conditions d'accès sont mises à jour quotidiennement par les services de la Préfecture du Gard.

Avant toute promenade, randonnée ou activité en pleine nature, pensez à consulter la carte d'accès aux massifs. Quelques minutes de vérification peuvent contribuer à préserver durablement nos espaces naturels.

www.risque-prevention-incendie.fr/gard/



Le regard des enfants sur le Cabrières de demain

Lors de la Fête des ressources locales organisée par l'association Les Pensées Sauvages Nature & Culture, les enfants ont imaginé le paysage de Cabrières dans le futur à travers une grande fresque collective.

Entre nature préservée, biodiversité, arbres, collines et espaces de vie, chacun a apporté sa vision du village de demain. Une œuvre colorée, pleine d'optimisme et de créativité, qui témoigne de l'attachement des plus jeunes à leur environnement.

La fresque est désormais exposée dans la cour de l'école primaire où chacun peut venir la découvrir.



Mieux comprendre les îlots de chaleur

Dans le cadre du programme LIFE Biospher'Adapt, Cabrières bénéficiera prochainement d'une campagne participative de mesure des températures.

Habitants, adultes et enfants seront invités à parcourir différents secteurs du village afin de réaliser des relevés à l'aide d'équipements spécifiques. Cette démarche permettra d'identifier les zones les plus exposées à la chaleur ainsi que les îlots de fraîcheur naturellement présents sur la commune.

Les résultats serviront à alimenter les réflexions sur les futurs aménagements et à développer des solutions adaptées pour améliorer le confort de tous face aux épisodes de fortes chaleurs qui deviennent de plus en plus fréquents.

Nature, jardinage et biodiversité : des rendez-vous à découvrir

Tout au long de l'année, Nîmes Métropole propose de nombreuses animations gratuites pour mieux comprendre, préserver et profiter de notre environnement.

Avec « Tous aux Jardins ! » et les « Rendez-vous Nature », les habitants sont invités à participer à des ateliers, balades, découvertes botaniques et rencontres autour du jardinage, de la biodiversité et des richesses naturelles de notre territoire.

Ces rendez-vous, accessibles à tous, sont autant d'occasions d'apprendre, d'échanger et de partager un moment convivial en pleine nature.

La commune encourage les Cabriéroises et les Cabriérois à profiter de ces initiatives qui participent à la sensibilisation de chacun aux enjeux environnementaux tout en mettant en valeur le patrimoine naturel exceptionnel de notre territoire.



Tous aux
jardins



Rendez-vous
Nature

La Fête des ressources locales a fait vivre le Moulin à vent

Le site du Moulin à vent a accueilli, le 23 mai dernier, la Fête des ressources locales organisée par l'association *Les Pensées Sauvages Nature & Culture*.

Après l'arrivée de la traditionnelle transhumance en provenance de Bezouze, de nombreux visiteurs ont pu profiter d'une journée riche en découvertes et en échanges autour des savoir-faire locaux, de l'environnement et de la valorisation des ressources de notre territoire.

Marché artisanal, producteurs locaux, ateliers pour les enfants, démonstrations, balades botaniques, musique et animations ont rythmé cette journée placée sous le signe du partage et de la convivialité.





École et jeunesse ●

Carnaval : couleurs, sourires et magie dans les rues du village

Le samedi 18 avril, le traditionnel Monsieur Carnaval a déambulé dans les rues de Cabrières, accompagné de nombreux petits Cabriérois et Cabriéroises vêtus de costumes hauts en couleur. Ce rendez-vous très attendu a offert un beau moment de partage et de convivialité, annonçant l'arrivée des beaux jours dans une ambiance festive et joyeuse.

Un grand bravo à l'APE École La Garrigue ainsi qu'à l'ensemble des parents bénévoles pour l'organisation et la réussite de cette belle manifestation.

L'après-midi s'est achevée en douceur avec un spectacle de magie et de bulles de savon qui a émerveillé petits et grands.

Conseil Municipal des Jeunes

Le troisième Conseil Municipal des Jeunes est officiellement lancé !

Cette nouvelle édition confirme l'engagement et le dynamisme de la jeunesse cabriéroise avec 26 candidats pour 9 sièges à pourvoir.

Afin d'associer pleinement les élèves à cette démarche citoyenne, les élections se sont déroulées directement au sein de l'école le jeudi 18 juin 2026.

Les nouveaux élus seront prochainement présentés dans les supports de communication municipaux. Félicitations à l'ensemble des candidats pour leur implication et leur esprit citoyen.



Centre de loisirs : un été riche en découvertes

L'ESCAL accueillera les enfants de 3 à 11 ans au Mas Praden à Marguerittes du 6 juillet au 28 août 2026, de 7h30 à 18h30.

Le Club Ados proposera également de nombreuses activités aux jeunes de 11 à 16 ans.

Cette année encore, les séjours d'été emmèneront les jeunes au camping de l'Espiguette au Grau-du-Roi, avec des séjours spécialement organisés pour les 9-13 ans et les 11-15 ans.



fresque réalisée par les enfants et exposée dans la cour de l'école primaire

Une fresque murale inaugurée à l'école maternelle

Le 22 juin dernier, la nouvelle fresque murale de l'école maternelle La Garrigue a été inaugurée en présence de l'artiste, de l'équipe enseignante et des différents partenaires du projet.

Inspirée de la végétation locale et des paysages de notre territoire, cette œuvre colorée est le résultat d'un travail collectif mené tout au long de l'année scolaire.

Accompagnés par l'artiste, les élèves des trois classes ont participé à sa réalisation à travers

différentes techniques adaptées à leur âge : peinture, empreintes, éponges et pochoirs.

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien financier croisé de l'Éducation nationale, de la municipalité et de l'Association des Parents d'Élèves, que nous remercions chaleureusement.

Merci également à l'ensemble des enseignants, des familles et surtout aux enfants, véritables artistes de cette belle réalisation qui embellit désormais durablement leur école.



Esprit sportif.

Le sport occupe une place essentielle dans la vie. Au-delà des résultats et des performances, il est avant tout synonyme de partage, de respect, de dépassement de soi et de convivialité. À travers cette rubrique, nous souhaitons mettre en lumière les initiatives, les clubs et les sportifs de Cabrières qui font vivre au quotidien ces belles valeurs.

Mai à Vélo : une balade entre Cabrières et Bezouze

Dans le cadre de l'opération **Mai à Vélo** portée par Nîmes Métropole, une vingtaine de participants ont pris part à une balade conviviale reliant Bezouze à Cabrières.

Le parcours a permis de découvrir plusieurs sites emblématiques de notre commune, notamment le lavoir, le moulin à vent et le pumphack.

Cette rencontre entre habitants des deux villages s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse avant de se conclure autour d'une collation offerte par l'ES3M.

Une belle initiative favorisant les mobilités douces, la découverte du territoire et le partage entre communes voisines.



Les parcours de 50 et 100 kilomètres ont traversé Cabrières, mettant à l'honneur la pratique sportive et la découverte des paysages gardois.

Félicitations aux organisateurs, aux bénévoles et à l'ensemble des participants pour le bon déroulement de cette manifestation.

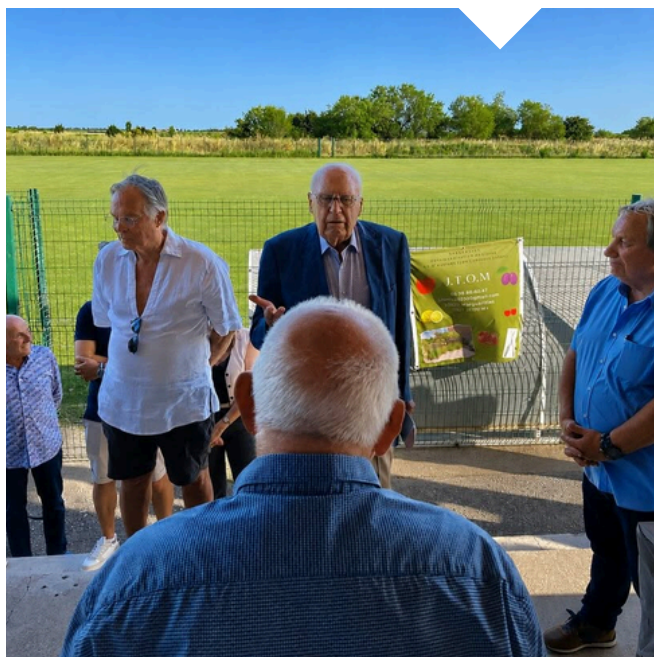
Passage de « La Stéphane »

La commune a accueilli le passage des cyclistes participant à « La Stéphane », randonnée organisée par le **Vélo Club Marguerittes** sous l'égide de la Fédération Française de Vélo.



Les 25 ans de l'ES3M

L'Entente Sportive des 3 Moulins a célébré son 25^e anniversaire en présence de ses licenciés, bénévoles, partenaires et élus des communes membres.



ENGAGEMENT

Moment fort de cette soirée, Serge Carlac, figure historique du club, a reçu la Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif en reconnaissance de plus de vingt-cinq années d'investissement bénévole au service du football et de la jeunesse.

La municipalité adresse ses félicitations à Serge Carlac ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles qui contribuent au dynamisme du club.

L'ES3M accueille tout au long de l'année les jeunes souhaitant découvrir ou pratiquer le football dans un esprit de convivialité, de respect et de partage.



Une cinquantaine de cyclistes du Groupe Cyclo Nîmois ont fait halte à Cabrières lors d'une sortie mêlant sport, patrimoine et découverte du territoire.

groupecyclonimois.wixsite.com



Le Groupe Cyclo Nîmois fait étape à Cabrières

Accueillis au pied du moulin à vent, les participants ont pu découvrir l'histoire de cet édifice emblématique ainsi que les travaux de restauration qui ont permis sa renaissance.

Très sensibles à la richesse du patrimoine local, les membres du club ont apprécié cette étape placée sous le signe de l'échange et de la convivialité.

Cette visite illustre l'attractivité de notre village et l'intérêt que suscite son patrimoine auprès des visiteurs de passage.

Vie associative.

Derrière chaque manifestation, chaque rencontre ou chaque moment de convivialité, il y a des femmes et des hommes qui donnent de leur temps pour faire vivre notre village.

À Cabrières, le tissu associatif est une véritable richesse. Il rassemble, anime, transmet et crée ces moments qui font le charme de la vie locale.

Un Comité des Fêtes pour Cabrières ?

Une réflexion est en cours pour créer un Comité des Fêtes à Cabrières afin de proposer des animations, des événements et des moments de convivialité tout au long de l'année. Vous avez des idées, l'envie de vous investir ou simplement de participer à la vie du village ? Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Contactez-nous par message privé sur Facebook ou directement en mairie.

Association Gymnastique Volontaire

Encore une année de passée dans la bonne humeur et le plaisir de bouger ensemble !

Merci à tous nos animateurs et adhérents pour leur présence sympathique et leur implication. 2026 a rencontré un beau succès pour l'ensemble des cours proposés par l'association.

Les cours se termineront le mercredi 1er juillet, autour de notre habituel pique-nique canadien, qui nous permet d'apprécier les spécialités de chacun.

Rendez-vous début septembre pour une nouvelle saison sportive : [Fitness, Zumba, Gym d'entretien et Pilates.](#)



Renseignements et inscriptions :

- agv30cabrieres@orange.fr
- Facebook : [Gymnastique Volontaire Cabrières](#)
- 06 88 80 39 93 (Martine)

ENVIE DE FAIRE BOUGER LE VILLAGE ?

L'IDÉE D'UN **COMITÉ DES FÊTES** TE BRANCHE ?

Nous aussi !

Et on a plein d'idées à partager !

- ANIMATIONS** pour petits et grands
- SOIRÉES** festives et conviviales
- ÉVÉNEMENTS** toute l'année
- PARTAGE** bonne humeur et entraide
- FAIRE VIVRE** notre beau village !

SI TU VEUX PARTICIPER À UNE BELLE AVENTURE rejoins-nous !

CONTACTE-NOUS en MP **OU** TU PEUX NOUS JOINDRE sur Facebook

Ensemble, faisons du village un lieu où il fait bon vivre !

YogAhimsa : le yoga tout l'été à Cabrières

Du 6 juillet au 15 août 2026, l'association [YogAhimsa](#) propose des cours de yoga ouverts à tous, habitants comme vacanciers.

Horaires des cours

- Lundi à 18h15
- Jeudi à 9h00
- Jeudi à 19h15

D'une durée d'une heure, les séances se déroulent en salle ou en pleine nature selon les conditions météorologiques et le nombre de participants.

Que vous soyez pratiquant régulier, débutant ou simplement curieux de découvrir le [yoga](#), vous êtes les bienvenus pour partager un moment de détente, de bien-être et de connexion à soi.

Renseignements et inscriptions :

- reynaud.nath@wanadoo.fr
- 06 88 55 90 30

Amicale La Perdrix Cabriéroise

Afin de prévenir les dégâts causés aux cultures, les tirs d'affût et les battues au sanglier sont autorisés sur notre territoire à compter du 1er juin 2026, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Les tirs d'affût peuvent être pratiqués quotidiennement, principalement en fin de journée ou tôt le matin, à proximité des zones cultivées.

Des battues pourront également être organisées par l'Amicale des chasseurs les mercredis et samedis matin. Une signalisation réglementaire sera systématiquement mise en place sur les secteurs concernés et, dans la mesure du possible, une information sera diffusée sur le panneau lumineux de la commune.

L'ouverture générale de la chasse au petit gibier est fixée au dimanche 13 septembre 2026.



L'Amicale La Perdrix Cabriéroise remercie chaleureusement l'ensemble des participants à la matinée « Garrigue Propre » du 25 avril ainsi qu'à la Fête de la Musique du 20 juin pour leur présence et leur engagement.

Retrouvez l'association lors de la fête du village les 12, 13 et 14 juillet 2026 avec buvette et restauration sur place.

Paëlla de Boubou

- Lundi 13 juillet à 13h00
- Réservation au 06 69 57 95 34

Fais ton Show : une saison réussie et déjà une nouvelle aventure en préparation

L'association Fais ton Show a clôturé sa saison théâtrale avec un spectacle de fin d'année particulièrement apprécié. Grâce à leur travail, leur implication et les progrès réalisés tout au long de l'année, les jeunes comédiens ont offert à leurs familles un moment riche en émotions, en rires et en partage.

Forte de cette première année réussie à Cabrières, l'association poursuit l'aventure et ouvre les inscriptions pour une deuxième saison destinée aux enfants du CE1 au CM2.

Les ateliers se dérouleront chaque mardi de 16h45 à 17h45 et permettront aux participants de découvrir les techniques du théâtre à travers des activités ludiques,



tout en préparant deux représentations : un spectacle de Noël et un spectacle de fin d'année au mois de juin.

Une belle occasion pour les enfants de développer leur confiance en eux, leur créativité et leur aisance à l'oral dans une ambiance conviviale et bienveillante.



Renseignements et inscriptions :

- contact@faistonshow.fr
- Facebook : Fais ton Show
- 06 03 39 23 82

À vivre à Cabrières.

À Cabrières, chaque saison est l'occasion de se retrouver, de partager et de profiter pleinement de la vie du village.

Animations culturelles, rendez-vous festifs, marchés de producteurs, traditions locales ou moments de convivialité en famille : l'été s'annonce riche en rencontres et en découvertes.

Voici les rendez-vous à ne pas manquer dans les semaines à venir.

Marché nocturne du 2 juillet

La saison estivale débutera avec le premier marché nocturne de l'année sur le parvis du foyer socio-culturel.

Producteurs locaux, artisans et créateurs vous donneront rendez-vous pour faire découvrir leurs savoir-faire dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La soirée sera animée par la chorale *Les Canards Sauvages d'Uzès*, qui apportera une touche musicale à ce moment de partage.

Les festivités du 14 Juillet

Pendant trois jours, Cabrières célèbrera la fête nationale dans une ambiance festive et familiale.

Au programme :

abrivados, concours de pétanque, animations musicales, feu d'artifice, repas convivial et nombreuses activités pour les enfants. Structures gonflables, taureau mécanique et ventre-glisse, offerts par la municipalité, permettront aux plus jeunes de profiter pleinement de ces journées de fête.

COMMUNE DU GARD . 30210

Cabrières
Vivez l'instant
Village de patrimoine, de convivialité et de patrimoine

MARCHÉ

JEU. 2 JUILLET

Marché Nocturne

Programme

19h . Marché nocturne

Musique

La Chorale d'Uzès :
Les canards sauvages



COMMUNE DU GARD . 30210

Cabrières
Vivez l'instant
Village de patrimoine, de convivialité et de patrimoine

FESTIVITÉ

12-14 JUILLET

Fête Nationale

Programme

Dimanche 12 Juillet

18h30 . Abrivado

20h00 - 02h00 . Soirée DJ Gex

Bar & Restauration

Association La Perdrix Cabriéroise



MARCHÉ

JEU. 30 JUILLET

Marché Nocturne

Programme

19h . Marché nocturne

Musique

La Chorale d'Aigues-Vives :
La Clique

Projection en plein air
"Des mains en or"



Marché nocturne du 30 juillet

Le deuxième marché nocturne de l'été réunira à nouveau producteurs, artisans et créateurs du territoire. Une belle occasion de découvrir les richesses locales, de partager un moment convivial en famille ou entre amis et de profiter des animations proposées tout au long de la soirée.

La chorale *La Clique d'Aigues-Vives* accompagnera cette édition estivale.

COMMUNE DU GARD . 30210

Cabrières
Vivez l'instant
Village de caractère, de convivialité et de patrimoine

CULTURE

JEU. 30 JUILLET

Film en plein air

Des mains en or

21h30 . Entrée libre
Parvis de la Mairie
Cabrières



Projection du film Des Mains en Or

À l'issue du marché nocturne du 30 juillet, une séance de cinéma en plein air sera proposée avec la projection du film *Des Mains en Or*. Petits et grands pourront profiter d'un moment de détente et de culture sous les étoiles, dans le cadre agréable de l'esplanade du village.

COMMUNE DU GARD . 30210

Cabrières
Vivez l'instant
Village de caractère, de convivialité et de patrimoine

Lundi 13 Juillet

11h00 - 12h00 . Abrivado
13h00 . Paëlla · 12€ sur réservation 06 69 57 95 34
14h00 . Concours de pétanque
16h00 - 18h00 . Taureau mécanique & Jeux gonflables
18h30 - 19h30 . Abrivado
20h00 - 02h00 . Soirée DJ Gex
22h45 . Feu d'artifice

Mardi 14 Juillet

08h30 . Déjeuner au Pré & promenade en calèche
11h00 - 12h00 . Abrivado
12h00 . Vin d'honneur de la Municipalité
14h00 . Concours de pétanque
16h00 - 18h00 . Ventre-glisse & structures gonflables
18h30 - 19h30 . Abrivado
19h30 - 22h00 . Animation musicale & buvette

Animations enfants et familles · Jeux gratuits

Soirée Food Trucks et spectacles du 29 août

Pour clôturer l'été, la municipalité vous invite à une grande soirée festive mêlant arts de rue, musique et gastronomie.

Les compagnies *Deux Dames au Volant* et *Cocasse Compagnie* présenteront leurs spectacles avant de laisser place au groupe pop-rock *Les Bad Contentions*.

Plusieurs food trucks seront présents et la buvette sera assurée par l'APE.

Une soirée pour partager un dernier moment convivial avant la rentrée.

Cabrières vous donne rendez-vous tout l'été pour des moments de partage, de découverte et de convivialité !

Talents et Passions Cabriérois

L'exposition fera son grand retour les 24 et 25 octobre 2026.

Comme chaque année, cet événement met à l'honneur les savoir-faire, les passions et la créativité des habitants de Cabrières à travers une exposition riche en découvertes et en rencontres.

Vous pouvez dès à présent laisser libre cours à votre imagination, préparer vos créations et réfléchir à votre participation.

Les personnes souhaitant exposer sont invitées à se rapprocher de la mairie afin de participer à la réunion d'information qui se tiendra au cours du mois de septembre.

Peinture, photographie, sculpture, artisanat, collections, créations originales... tous les talents ont leur place !

À vos talents, à vos passions !

- contact@mairiecabrieres.fr
- 04 30 06 52 22

FESTIVITÉ

SAM. 29 AOÛT

Soirée Food trucks

18h00 Cie Deux Dames au Volant
"Entre Biceps et Paillettes"

19h00 Cie Cocasse Compagnie
"Construction Elucubration"

20h15 Musique pop rock
Groupe Les Bad Contentions

Restauration

La Toque a Patou . Bar le Zinc . La Boca Loca
Churrasco . Ikigai

Buvette tenue par l'APE

Bibliothèque municipale : fermeture estivale

La bibliothèque municipale sera fermée du 12 juillet au 24 août 2026 inclus.

Avant la fermeture, n'hésitez pas à venir faire le plein de lectures pour l'été : romans, bandes dessinées, documentaires et albums jeunesse vous attendent.

Agence postale communale : congés d'été

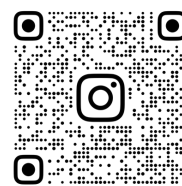
L'agence postale communale sera fermée du 27 juillet au 15 août 2026 inclus.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Réseaux de la mairie



Facebook



Instagram

Économie locale

Artisans, commerçants, producteurs, professions de service ou entrepreneurs : ils participent chaque jour à la vitalité de notre village. À travers cette rubrique, nous vous proposons de découvrir celles et ceux qui font vivre l'économie locale, créent de l'emploi, développent leur savoir-faire et contribuent au dynamisme de Cabrières. Privilégier les acteurs de proximité, c'est aussi faire vivre notre territoire.

La solution pour vos travaux en hauteur

Réparations

Remplacement de tuiles et gouttières
Reprise d'étanchéité, solin, abergement de cheminée...
Application d'un produit d'étanchéité
Réparation sur verrière

Nettoyages

Nettoyage de façade
Nettoyage de toiture manuel
Nettoyage de gouttières
Démoussage
Nettoyage vitres accessibles / velux



Julien Gardès
07 64 23 79 28
crocorde@gmail.com
Cordiste indépendant
SIRET : 10257314400015

Maçonnerie / Entretien

Re jointement mur en pierre
Enduit à la chaux - Purge d'éléments instables et reprise au mortier fibré
Mise en peinture

AVANT



APRÈS



Crocorde : la solution pour vos travaux en hauteur

Installé à Cabrières, Julien Gardès a créé Crocorde, une activité spécialisée dans les travaux d'accès difficile et les interventions en hauteur.

Une activité de proximité qui vient enrichir l'offre artisanale de notre commune et participe au dynamisme économique local.

Crocorde - Julien Gardès

- 07 64 23 79 28
- crocorde@gmail.com

Et si écouter le corps permettait de révéler ce que les mots n'arrivent pas à exprimer ?

À Cabrières, Laetitia Marchais accompagne enfants, adolescents et adultes qui traversent une période difficile, stress, anxiété, surcharge émotionnelle, hypersensibilité ou séquelles d'un traumatisme.

Thérapeute psychocorporelle depuis 2014, elle propose un espace où le corps, les émotions et la créativité se rencontrent et se remettent en mouvement, à travers l'art thérapie, la danse thérapie, le yoga et la méditation.

Un temps pour accueillir ce qui est là, relâcher les tensions et retrouver un chemin plus apaisé, en lien avec soi.

Cabinet à Cabrières (Nîmes) - Domicile Gard et Vaucluse - Structures.

Séances sur RDV. Entretien préalable de 30 minutes offert.



Laetitia Marchais

- 06 63 62 63 49
- laetitiadansetherapie@gmail.com
- www.dansearthérapie.com
- Facebook : dansetherapielaetitia
- Instagram : dansearthérapie

Vous êtes un professionnel cabriérois ?

La mairie met gratuitement à disposition un annuaire des entreprises locales sur son site internet, dans la rubrique « *Vie associative et économique* » > « *Entreprises cabriéroises* ».

Artisans, commerçants, producteurs, professions libérales ou entrepreneurs, n'hésitez pas à vous faire référencer afin de gagner en visibilité et permettre aux habitants de découvrir la richesse des savoir-faire présents sur notre commune.

Informations pratiques.



Mairie

Impasse Jean Moulin 30210 Cabrières

- Secrétariat..... **04 30 06 52 22**

contact@mairiecabrieres.fr

- Astreinte..... **06 23 00 15 23**

A partir de 17h en semaine

Week-end, jours fériés

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

08h à 12h et de 15h à 17h

Judi

08h à 13h

permanence téléphonique de uniquement de 15h à 17h

06 23 00 15 23



Facebook



Instagram

Collectes

- Bac gris - Ordures ménagères

Vendredi (+ Mardi du 1er juin au 30 septembre)

- Bac jaune - Déchets recyclables

Mercredi

www.monserVICEDechets.com



Numéros d'urgence

- Urgences européennes..... **112**
- SAMU..... **15**
- Police secours..... **17**
- Sapeurs-pompiers..... **18**
- Gendarmerie nationale.. **04 66 75 39 40**
- Urgence SMS personnes sourdes et malentendantes..... **114**
- Alerte attentat / enlèvement..... **197**

Santé et secours

- SOS Médecins..... **3624**
- Pharmacie de garde..... **3237**
- Centre antipoison Marseille Provence
..... **04 91 75 25 25**
- Médecin de garde..... **15**
- Sida Info Service..... **0 800 840 800**
- Drogues Info Service..... **0 800 23 13 13**
- Alcool Info Service..... **0 980 980 930**
- Canicule Info Service..... **0 800 06 66 66**

Aide sociale et écoute

- Enfance en danger..... **119**
- Violences faites aux femmes..... **3919**
- SOS Enfants Disparus..... **116 000**
- Allô maltraitance personnes âgées et adultes handicapés..... **3977**
- SOS Amitié Avignon..... **04 90 89 18 18**
- SOS Amitié Montpellier... **04 67 63 00 63**
- Croix-Rouge Écoute..... **0 800 858 858**
- Allô Service Public..... **3939**

État civil.

Parce qu'un village se construit aussi à travers les moments heureux, les unions célébrées et le souvenir de celles et ceux qui nous quittent, cette rubrique retrace les principaux événements de la vie cabriéroise.

Si vous ne souhaitez pas qu'un événement vous concernant soit mentionné dans le bulletin municipal, merci de nous en informer à l'adresse suivante : contact@mairiecabrieres.fr.

À défaut de demande contraire, nous considérerons que vous acceptez la publication de ces informations.



En souvenir de nos Cabriérois

- Jeannette LARNAC - le 25/12/2025
- Stéphane SERRA - le 01/01/2026
- Jacques GENOVES USON - le 17/01/2026
- Clorinde DAYON - le 23/01/2026
- Jean-Claude GUINARD - le 28/01/2026
- Yvette PERRIER - le 20/02/2026
- Gérard AVERSENG - le 14/05/2026
- Robert GANDOLFO - le 06/06/2026

Bienvenues à nos nouveaux habitants

- Maylo HERBAUT - né le 05/01/2026
- Céleste LABELLE - née le 12/01/2026
- Marceau BARBERON - né le 25/03/2026
- Beauty BÉLUS - née le 12/04/2026
- Floris VILLALBA - né le 24/04/2026
- Clara MAURIZY VOISARD - née le 13/05/2026
- Alessio VAUTHIER - né le 03/06/2026
- Harry POULLENNEC - né le 06/06/2026

Ils se sont dit oui

- Benoît THOMAS et Julie GORNY - le 29/04/2026
- Tony THIBON et Anne-Sophie HACAULT - le 02/05/2026
- Mickaël CORTES et Émilie GOMEZ - le 09/05/2026
- Christophe MARZIALS et Sanju PROVOST - le 05/06/2026



CABRIÈRES, VIVEZ L'INSTANT

AU CŒUR DE CABRIÈRES



Contacts

contact@mairiecabrieres.fr

VOTRE BULLETIN COMMUNAL ●

Impasse Jean Moulin 30210 Cabrières

www.mairiecabrieres.fr



Directeur de la publication : Gilles Gadille, Maire de Cabrières
Conception, rédaction et mise en page : François Portal, conseiller municipal délégué à la communication

Ne pas jeter sur la voie publique